



JUSQU'À
250 €
OFFERTS⁽²⁾
POUR DÉCOUVRIR
NOS OFFRES
ET SERVICES

REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL
ET MON ASSOCIATION, JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES⁽¹⁾.

Crédit  Mutuel

(1) Offre valable dans les Caisses de Crédit Mutuel participantes, réservée aux nouveaux clients personnes physiques, agissant à titre non-professionnel, pour toute entrée en relation avant le 31/12/2017. Voir conditions détaillées dans les Caisses de Crédit Mutuel. Une seule offre par foyer fiscal non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours ou à venir. Conditions au 24/07/2017. L'entrée en relation est soumise à l'accord préalable de la Caisse de Crédit Mutuel.

(2) Offre de 250 € valable sur toutes les nouvelles souscriptions de produits et services commercialisés par le Crédit Mutuel, offerts sous forme de réduction (liste limitative) : Soit sous forme de mois de cotisation offerts (Eurocompte, abonnement Cybermut, cotisation carte bancaire, droits d'entrée Plan Assurance Vie, frais de dossier sur crédit immobilier). Soit sous forme d'abondement (PEL, PEA Plan Bourse) conditionné par une durée minimum de détention de 1 an à défaut l'abondement devra être remboursé à la Caisse de Crédit Mutuel. Soit par un remboursement de frais déjà payés par le souscripteur sur ces nouvelles souscriptions (contrats de téléphonie avec engagement, contrats d'assurances, frais de dossier sur crédits à la consommation).

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances et MTRL, Mutuelle Nationale relevant du Livre II du code de la mutualité.